

**Compte rendu** de la deuxième rencontre de consultation citoyenne concernant la problématique de la bande aménagée à l'arrière des propriétés de la rue Bénoni-Robert – **État de la situation**, tenue à la salle du conseil, sise au 240, rue Hertel, le 24 octobre 2018 à 19h.

---

## **PRÉSENCES**

### Résidents de la rue Bénoni-Robert

1118 Mario Perron et Lysanne Cordeau  
1130 Sylvie Laramée  
1140 Christine Brouillette  
1154 Gilbert Parent

### Ville de Beloeil

Caroline Nguyen Minh, directrice – Service des communications et relations avec les citoyens  
Réginald Gagnon, conseiller – District #7  
Mario Lachapelle, directeur adjoint – Service des travaux publics

### Nature-Action Québec

Suzanne Bachand, architecte paysagiste, chargée de projets  
Aménagement paysager écologique

Sylvie Lacombe, secrétaire à la Direction générale | Bureau du citoyen est présente pour consigner les notes.

La réunion débute à 19h03.

Monsieur Gagnon souhaite la bienvenue mais se dit très déçu de voir seulement les personnes du comité de surveillance qui se sont déplacées pour cet appel à tous. Malgré tout, il enchaîne immédiatement avec la question suivante : Comment on procède?

## **TOUR DE TABLE**

### **Mario Perron**

Se dit «agréablement surpris» de constater qu'un changement majeur ait été réalisé. Naturellement, un entretien régulier et un maintien au niveau du nettoyage en période estivale doivent continuer annuellement afin de garder cet aspect de dégagement. Si cette perspective se maintient comme cela, les travaux effectués à ce jour feraient l'affaire.

Mario Lachapelle mentionne qu'une intervention a d'ailleurs été effectuée en semaine et reconfirme qu'il est de l'intention de la Ville de poursuivre l'entretien mise en place.

### **Christine Brouillette**

Christine mentionne avoir mesuré le couloir de dégagement le long de la clôture et informe qu'à certains endroits le mètre n'est pas respecté (18 pouces à 24 pouces). Outre ce fait, elle dit que dans sa section (près des rues Gilbert-Desautels et Ange-Aimé-Lebrun), il y a beaucoup de Bardane ou Lancheron pipique, une plante envahissante et difficile à se départir. Par contre, elle est satisfaite des travaux effectués à ce jour. La taille des arbustes et des arbres a beaucoup amélioré la situation et le fait d'avoir coupé court toutes mauvaises herbes près de la clôture a beaucoup aidé. Reste toujours la problématique des racines y sont toujours omniprésentes.

### **Lysanne Cordeau**

Demande s'il serait possible d'avoir un couvre-sol (thym) au lieu des mauvaises herbes envahissantes présentent étouffant progressivement les petits arbustes.

Suzanne Bachand mentionne que certains couvre-sols, comme le trèfle (plante adventice), ne seraient peut-être pas bien appréciés par tous.

### **Sylvie Laramée**

Madame Laramée énonce que le respect d'une largeur d'épaule serait apprécié puisque qu'un mur de vignes de raisins siège derrière chez elle. Si la Ville continue régulièrement l'entretien régulièrement, tout devrait bien aller.

Naturellement, la problématique de roseaux et de phragmite exotique est encore présente et sera difficile à enrayer énonce madame Bachand. Par contre, nous avons commencé la descente vers le ruisseau afin d'en éradiquer le plus possible.

### **Gilbert Parent**

Pour mousser la vente des maisons, monsieur Parent rappelle que les promoteurs avaient présenté de beaux plans d'aménagements aux citoyens voulant acquérir une maison dans le secteur; ce qui ne fut jamais réalisé. L'administration s'est alors donnée comme objectif de créer une bande riveraine dense à l'état naturel afin de contrer la lutte aux îlots de chaleur urbains, en plus d'offrir un habitat supplémentaire à la faune locale. Des plantations d'arbres et d'arbustes indigènes de calibres divers ont donc été prévues sur toute la longueur du secteur résidentiel afin de créer une bande de protection de 10 mètres de part et d'autre du ruisseau, afin de favoriser rapidement une végétation dense limitant l'implantation d'espèces non désirées. Évidemment, ce projet de plantation comportait de nombreux objectifs environnementaux et sociaux, notamment au niveau de la qualité de l'eau du ruisseau, de l'air et du milieu de vie des résidents du secteur.

Par contre, ce plan conçu pour fins décoratives demande beaucoup d'entretien. Si l'entretien n'est pas fait annuellement, monsieur Parent mentionne que les plaintes vont revenir. Il se questionne : à quoi cela sert d'avoir les arbustes à un mètre de la clôture puisque plusieurs ont installé des lattes, planté des cèdres ou encore des vignes en arrière cours; sauf pour certains qui ne voulaient pas de parc linéaire.

Une aire ouverte d'une largeur d'un mètre n'enlèverait pas le côté faunique et environnemental souhaité. Cette bande d'un mètre pourrait faciliter non seulement l'entretien des lieux mais favoriser l'aménagement d'essences décoratives appropriées.

### **Mario Perron**

N'est pas en accord d'éradiquer tout ce qu'il y a déjà d'aménager, cela lui ferait trop mal au coeur. Idéalement peut-être pas la bonne distance mais si on peut se rapprocher de l'idée initiale se serait bien. Par contre, il faut maintenir un budget d'opération pour en faire l'entretien annuellement.

Mario Lachapelle intervient en rappelant que pour l'entretien, c'est noté il sera prévu annuellement. L'irritant majeur pour les citoyens était que la bande riveraine a été laissée à désirer pendant longtemps. Les arbustes faisaient un rideau donc on ne voyait plus ces «horreurs». Quant à la relocalisation, les chances de survie des végétaux selon l'expertise des horticulteurs sont faibles, le pourquoi que nous n'avons pas procédé à leur déplacement mais qu'à leur entretien et leur taille. La Ville aurait perdu leur investissement.

*QUESTION : EST-CE QUE L'ON CONSERVE TOUT OÙ ON ARRACHE TOUT?*

### **Sylvie Laramée**

Ne voit que la tête des sapins et informe qu'ils ne sont pas mis en valeur. Il faudrait enlever les mauvaises herbes aux alentours qui les étouffent.

D'emblée Mario Lachapelle réitère que nous devons faire des coupes en fonction de pouvoir réaliser le fauchage pour le «un mètre» le long de la clôture. Il est d'avis que le niveau d'entretien effectué à ce jour doit demeurer. Quelques variations peuvent être apportées mais il est garanti que l'entretien doit être maintenu à chaque année. Par la suite, en ce qui a trait aux arrières lots, les demandes particulières seront étudiées cas par cas. Il rappelle qu'une dizaine de milliers de dollars a été dépensée pour l'entretien et la coupe de gazon cette année.

### **Gilbert Parent**

Selon monsieur Parent, si les arbustes étaient mieux disposés ou entretenus avec le couloir d'un mètre, cela rendrait l'espace plus beau et l'entretien serait beaucoup plus facile à faire. L'envahissement des mauvaises herbes serait alors nul.

Suzanne Bachand répond qu'un couloir d'un mètre va apporter beaucoup plus de va-et-vient. Une gestion constante doit être effectuée car va occasionner une autre problématique avec les arbres matures et maintien que le fait d'avoir gardé une taille directionnelle mais tout en coupant les branches nuisibles allant vers les cours a naturellement aidé à dégager et ainsi revaloriser le site. Elle rappelle qu'il faut planter des végétaux sinon il y aura envahissement de phragmite exotique, de roseaux et d'herbe à poux.

Réginald Gagnon suggère d'aller voir les voisins pour prendre le pouls, et ce, afin d'obtenir un consensus de tous. On ne parle plus ici d'entretien car il confirme qu'il est dans l'intention de la Ville de maintenir annuellement le niveau d'entretien et les tailles actuellement effectués. Cette suggestion a été refusée par le comité.

## **CONCLUSION**

En prenant en considération tous les éléments mentionnés au présent compte rendu, une décision s'impose pour l'administration municipale.

Deux scénarios sont proposés par le conseiller du district, monsieur Gagnon.

1. Maintenir un entretien constant par la Ville pour éliminer l'envahissement des mauvaises herbes dans la clôture et la taille des arbustes; ou
2. Raser le site sur une largeur d'un mètre de la clôture et installer du gazon sur la superficie dégagée.

Tel que suggéré lors de la première rencontre du 6 juin 2018, les gens présents ont demandé que la Ville présente en mars 2019 un plan d'actions et procédures bien définies pour l'aménagement de l'aire de la piste cyclable (phase 2). L'entretien sur la bande d'un mètre sera bien sûr maintenu et de façon continue, mais plusieurs voudraient savoir quelles essences seraient utilisées devant leur clôture. En effet en juin, plusieurs se sont plaints de l'aspect «délabré» de l'espace de la piste cyclable.

On propose aussi à ce que les dollars non utilisés à ce projet soient reportés à l'enveloppe budgétaire de l'année prochaine.

Monsieur Gagnon conclut en mentionnant que la Ville a essayé de respecter l'idée initiale tout en maximisant son investissement. Toutes les suggestions émises par les citoyens seront prises en considération et un suivi sera effectué au printemps, idéalement en mars ou avril 2019.

Monsieur Réginald Gagnon remercie chaleureusement tous ceux présents ce soir.

Rédigé par : Sylvie Lacombe, secrétaire  
Direction générale  
Bureau du citoyen

